

CONVOCATION DU 26 MAI 2026 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

Convocation en date du 26 Mai 2026, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le Vendredi 05 Juin 2026, à dix-huit heures zéro minutes à l'effet de procéder à :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Elections sénatoriales - désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs CONDORD Alain, DECHAUD Christophe, DELOLME Cyril, FERMENT Bernard, SUCHET Jean-Christophe, VALETTE Alain.

Mesdames COUDENE Evelyne, CORRADO Nathalie, HENNACHE Marie Hélène, NEYRAND Mylène, TERME Annie, THEROND Marie-Josée, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 12 membres.

Excusé :

Absent :

Procurations : DOIZE David à VALETTE Alain, LIOTARD-EXBRAYAT Marion à HENNACHE Marie-Hélène, TREMBLEY Guy à CONDOR Alain

Secrétaire de séance : TERME Annie

ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DE TROIS DELEGUES TITULAIRES ET TROIS DELEGUES SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

A l'issue du scrutin qui a eu lieu sans débat, sans panachage ni vote préférentiel, ont été élus :

Délégués titulaires : VALETTE Alain, TERME Annie, DECHAUD Christophe.

Délégués suppléants : HENNACHE Marie-Hélène, SUCHET Jean-Christophe, THEROND Marie-José.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

CONVOCACTION DU 26 MAI 2026 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

Convocation en date du 26 Mai 2026, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le Vendredi 05 Juin 2026, à dix-neuf heures zéro minutes à l'effet de procéder à :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Commissions thématiques de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcan – désignation des représentants de la commune
- 2) Désignation d'un référent PCS
- 3) Désignation d'un référent urbanisme
- 4) Questions diverses.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs CONDORD Alain, DECHAUD Christophe, DELOLME Cyril, FERMENT Bernard, SUCHET Jean-Christophe, VALETTE Alain.

Mesdames COUDENE Evelyne, CORRADO Nathalie, HENNACHE Marie Hélène, NEYRAND Mylène, TERME Annie, THEROND Marie-Josée, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 12 membres.

Excusé :

Absent :

Procurations : DOIZE David à VALETTE Alain, LIOTARD-EXBRAYAT Marion à HENNACHE Marie-Hélène, TREMBLEY Guy à CONDOR Alain

Secrétaire de séance : TERME Annie

DESIGNATIONS DE REFERENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ARDECHE
DES SOURCES ET VOLCANS

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de désigner des référents thématiques pour la commune de Prades auprès de la communauté des communes dans les domaines suivants :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents il a été décidé :

- Finances (Présidente : Marion HOUETZ) : Alain VALETTE
- Urbanisme – 2 membres par commune (Vice-Président : Armand BADIA) : Alain VALETTE – Christophe DECHAUD
- Tourisme et thermalisme (Vice-Président : Armand BADIA) : Annie TERME
- Développement économique, attractivité, mobilités (Vice-Président : Armand BADIA) : Jean-Christophe SUCHET
- Aide à l'investissement et ingénierie aux communes (Vice-Président : Alain CONDOR) :
- Bâtiments communautaires et voirie (Vice-Président : Alain CONDOR) :
- Culture, lecture publique, patrimoine (Vice-Présidente : Marie-France FABREGES) : Bernard FERMENT – Mylène NEYRAND
- Santé (Vice-Présidente : Marie-France FABREGES) : Marie-José THEROND
- Action sociale et services aux personnes (Vice-Présidente : Agnès AUDIGIER) : Marion LIOTARD-EXBRAYAT
- Petite enfance, enfance et jeunesse (Vice-Présidente : Agnès AUDIGIER) : Nathalie CORRADO
- Prévention, collecte et gestion des déchets (Vice-Président : Thierry PALLOT) : David DOIZE
- Agriculture, alimentation et sylviculture (Vice-Présidente : Lynda BOUET) : Guy TREMBLEY

- Chemins de randonnées (Conseiller délégué : Jacques GEIGUER) : Mylène NEYRAND
 - Déploiement des nouvelles technologies (Conseiller délégué : Jacques GEIGUER) : Cyril DELOLME
 - Environnement, développement durable et Énergie (Conseillère déléguée : Sandra ETNA) : Mylène NEYRAND
 - Communication (Conseillère déléguée : Sandra ETNA) : Marie-Hélène HENNACHE
 - Sport et vie associative (Conseiller délégué : Éric ORIVES) : Evelyne NEYRAND
- Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUTION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant la candidature unique de Monsieur VALETTE Alain ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De désigner en qualité de représentant de la commune de PRADES (Ardèche) au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Monsieur VALETTE Alain.
- Dit que la présente délibération sera notifiée à la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.
- Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

DESIGNATION D'UN REFERENT PCS

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de désigner référent PCS pour la commune de Prades.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur David DOIZE est désigné référent PCS

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

DESIGNATIONS D'UN REFERENT URBANISME

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un référent URBANISME pour la commune de Prades.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Madame Nathalie CORRADO est désignée référent URBANISME

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

QUESTION DIVERSE :

- Contact avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour mise en place d'un « abri bus » au rond-point (entrées Prades/Lalevade)